

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS317

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

Après la seconde occurrence du mot :

« références : »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 695 :

« « L. 3121-1 à L. 3121-38, L. 3121-41, L. 3121-46 à L. 3121-50, L. 3121-61, L. 3121-65 à L. 3121-67, L. 3122-1 à L. 3122-24 et L. 3131-1 à L. 3131-3 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreurs de références.